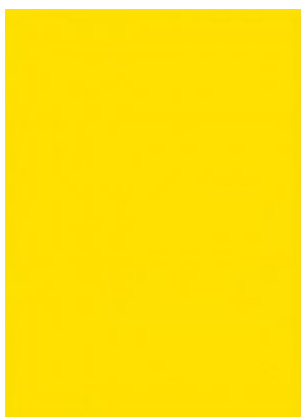


Communiqué de presse du Saint Siège du 14 septembre 2011

Publié le 14 septembre 2011 · 3 min de lecture



A la suite de la publication du communiqué de presse par le Saint-Siège, Mgr FELLAY, Supérieur général de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X, s'exprimera au cours d'un entretien exclusif qui sera publié en fin de journée sur DICI

Le 14 septembre 2011, au siège de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, a eu lieu une rencontre de Son Éminence Révérendissime le **Cardinal William Levada**, Préfet de cette Congrégation et Président de la Commission pontificale *Ecclesia Dei*, Son Excellence **Monseigneur Luis Ladaria**, s.j., Secrétaire de cette Congrégation, et **Monseigneur Guido Pozzo**, Secrétaire de la Commission pontificale *Ecclesia Dei*, avec Son Excellence **Monseigneur Bernard Fellay**, Supérieur général de la Fraternité sacerdotale saint Pie X, et Messieurs les **Abbés Niklaus Pfluger et Alain-Marc Nély**, Assistants généraux de la Fraternité.

À la suite de la supplique adressée le 15 décembre 2008 par le Supérieur général de la Fraternité sacerdotale saint Pie X à Sa Sainteté le Pape **Benoît XVI**, le Saint-Père avait pris la décision de lever l'excommunication des quatre évêques consacrés par **Monseigneur Marcel**

Lefebvre et d'ouvrir en même temps des colloques doctrinaux avec la Fraternité, afin de surmonter les difficultés et les problèmes d'ordre doctrinal, et de parvenir à la réduction de la fracture existante.

Obéissant à la volonté du Saint-Père, une commission mixte d'études, composée d'experts de la Fraternité sacerdotale saint Pie X et d'experts de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, s'est réunie à huit reprises pour des rencontres qui ont eu lieu à Rome entre le mois d'octobre 2009 et le mois d'avril 2011. Ces colloques, dont l'objectif était d'exposer et d'approfondir les difficultés doctrinales majeures sur des thèmes controversés, ont atteint leur but, qui était de clarifier les positions respectives et leurs motivations.

Compte tenu des préoccupations et des instances présentées par la Fraternité sacerdotale saint Pie X à propos du respect de l'intégrité de la foi catholique face à l'*herméneutique de la rupture* du Concile Vatican II à l'égard de la Tradition – herméneutique mentionnée par le Pape Benoît XVI dans son Discours à la Curie romaine en date du 22 décembre 2005 –, la Congrégation pour la Doctrine de la Foi prend pour base fondamentale de la pleine réconciliation avec le Siège apostolique l'acceptation du **Préambule doctrinal** qui a été remis au cours de la rencontre du 14 septembre 2011. Ce préambule énonce certains des principes doctrinaux et des critères d'interprétation de la doctrine catholique nécessaires pour garantir la fidélité au Magistère de l'Église et au *sensire cum Ecclesia*, tout en laissant ouvertes à une légitime discussion l'étude et l'explication théologique d'expressions ou de formulations particulières présentes dans les textes du Concile Vatican II et du Magistère qui a suivi.

Au cours de la même réunion ont été proposés quelques éléments en vue d'une solution canonique pour la Fraternité sacerdotale saint Pie X, qui suivrait la réconciliation éventuelle et espérée.

Source : DICI

La maison Générale

Suisse	
	 Monseigneur Bernard Fellay <i>Haus Mariae Verkündigung</i> Schwandegg 6313 Menzingen (ZG) SUISSE
 00 41 41 757 10 50  00 41 41 757 10 55  Site de la Maison Générale	

Source : laportelatine.org/actualite/communique-de-presse-du-saint-siege-du-14-septembre-2011

© La Porte Latine — Fraternité Saint-Pie X, District de France